



26^{èmes} Journées Franco-Suisses de santé au travail
Strasbourg 11&12 juin 2015

Démarche d'aménagement du temps de travail de policiers

Aurelia Chiavazza, Laura Vecchio & Daniel Ramaciotti

Intervenants en ergonomie, santé et sécurité au travail
ERGOrama SA Genève

6, rte des Acacias, CH-1227 Les Acacias – Genève
Tél. : +41 (0)22 830 09 09 – Fax : +41 (0)22 830 09 08 –
www.ergorama.com – info@ergorama-sa.ch



Quatre principes pour guider l'aménagement du temps de travail



La prise en compte des connaissances scientifiques est nécessaire mais pas suffisante



L'enveloppe temporelle du travail ne peut pas être aménagée indépendamment de son contenu: le travail lui-même



Il n'existe pas de «bons» ou de «mauvais» aménagement du temps de travail indépendamment de la nature de l'activité et du contexte



La participation des salariés concernés est une condition nécessaire à la construction de compromis acceptables par tous



Des recommandations fondées sur des connaissances scientifiques

- **journées courtes et coupées;**
- **rotations matin – milieu – nuit;**
- **séquences (semaines) brisées;**
- **alternances fréquentes (prohibition du travail de nuit permanent);**
- **cycles courts.**



Connaissances scientifiques : les horaires atypiques ont un impact sur la santé

- Le travail de nuit et en horaires atypiques influence la santé des travailleurs (au niveau de la population).
 - Troubles du sommeil
 - Problèmes psychologiques
 - Troubles digestifs
 - Troubles cardiaques
 - Cancérogène probable selon le CIRCrs
- Ces effets ne sont pas déterministes. Ils sont non-spécifiques et ne se manifestent pas de la même manière chez tous les travailleurs (inégalité face au travail de nuit)

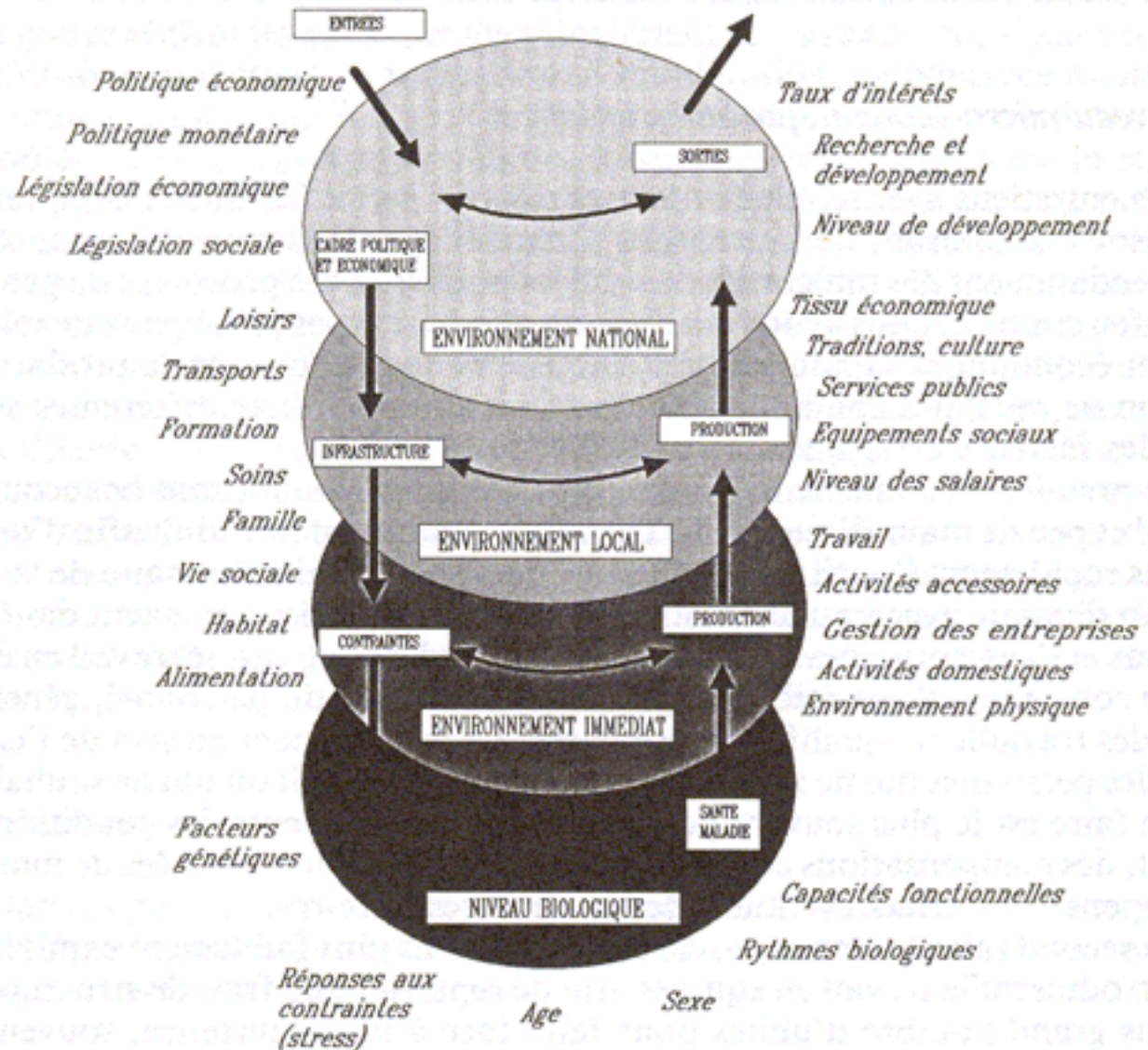


Le contexte:

les facteurs biologiques, sociaux et économiques régissent les contraintes temporelles des salariés et leur impact sur la santé.

Ramaciotti et al. (1992)

Interface avec l'environnement international
Biens et services
Capitaux
Informations économiques, politiques, technologiques.
Personnes





Le cadre de l'intervention

1. Police secours : REQUISITIONS : Mission primaire
2. Points de contact : Mission secondaire
3. Circulation
4. Police judiciaire
5. Travail administratif
6. Police administrative
7. Réception du public
8. Réquisitions à caractère social
9. Levée de corps
10. Formation – Encadrement des stagiaires (25 %)
11. Sécurité publique
12. Maintien de l'ordre
13. Police d'audience (Cour de justice)

Travail en binôme

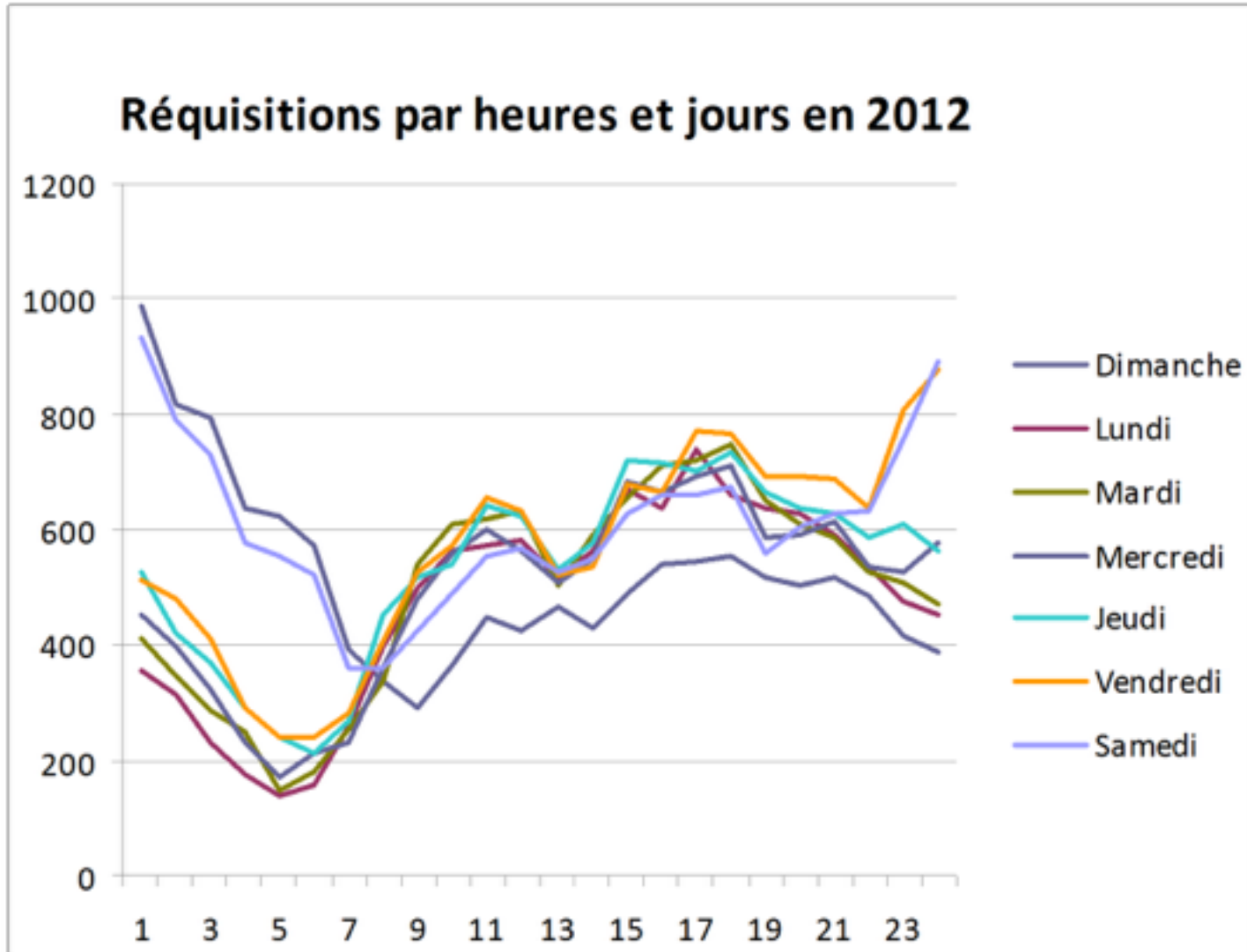


Faire juste d'entrée !

Pression du temps !



Adapter la présence aux réquisitions sans péjorer les conditions de travail





Méthodologie et déroulement de l'intervention

- Participation au groupe de pilotage paritaire
- Co-animation d'un groupe de travail participatif
 - Construction de scénarios et d'une grille pour l'évaluation
 - Discussion et évaluation des scénarios
 - Modélisation fatigue-risque (FRI)
 - Choix d'un aménagement et proposition aux responsables
- Observations ergonomiques sur le terrain
- Entretiens avec des responsables de postes
- Expérimentation du nouveau système dans 2 postes
- 2 enquêtes de validation dans les postes pilotes
- Suivi de l'expérience pilote
- Perspectives de généralisation



L'Indice Fatigue / Risque (FRI)

Base pour le calcul de l'indice de fatigue

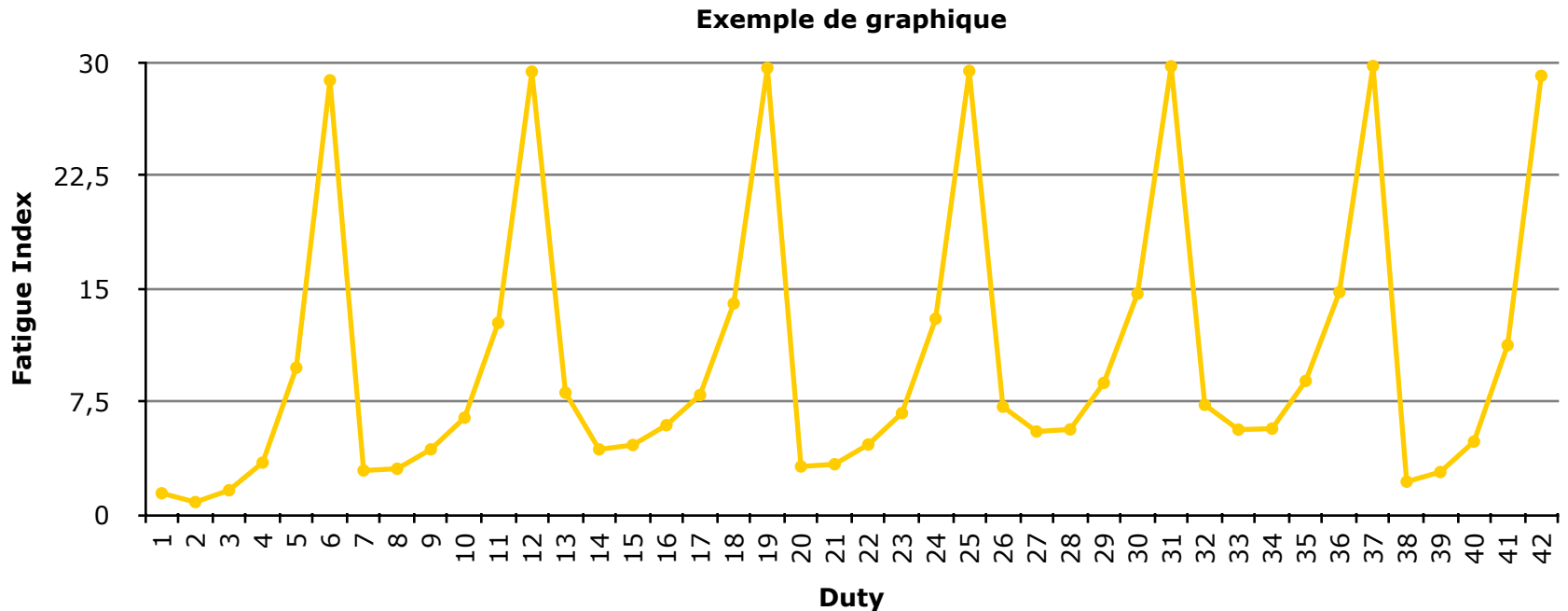
- 5 facteurs:
 - Moment de la journée de la «pièce» de travail
 - Durée de la «pièce»
 - Journées de congés et de repos
 - Pauses
 - Fatigue cumulée

Base pour le calcul de l'indice de risque

- Accumulation de la fatigue liés aux 5 facteurs en fonction d'une séquence de période de travail.



Exemple graphique d'indice de fatigue (FRI) de Folkard & al. (2006)



Moyenne: 9.0
Minimum: 0.8
Maximum: 29.8



Thèmes abordés dans le questionnaire d'évaluation de l'expérience pilote

- Satisfaction envers le nouvel horaire et comparaison avec l'ancien
- Etat de santé perçu et son évolution
- Contenu, organisation du travail et opérationnalisation du nouvel horaire
- Pénibilité et fatigue ressenties
- Impact sur la vie sociale, équilibre entre vie professionnelle et vie privée
- Caractéristiques personnelles



Construction d'une typologie sur la base des réponses aux questions sur :

- Le niveau de satisfaction pour le nouvel aménagement
- L'aménagement préféré (ancien vs nouveau)
- Le coût de l'adaptation au nouvel aménagement
- Le niveau de santé perçu
- L'évolution de la perception de l'état de santé
- Le niveau de stress professionnel perçu
- L'évolution du niveau de stress



Typologie : groupe 1/3

- 51 policiers – OUI au nouvel horaire - (77.2% des répondants)
- Réponses sur-représentées dans ce groupe :
- Nette préférence pour le nouvel horaire
- Meilleur équilibre vie privée et vie professionnelle
- Etat de santé général perçu meilleur
- Amélioration de l'état de santé
- Peu de problèmes de sommeil généralement
- Sentiment de diminution du stress
- Sentiment d'une meilleure organisation du travail
- Seraient encore plus favorables au nouvel horaire s'il se terminait toujours à minuit en G01.



Typologie : groupe 2/3

- 11 policiers – NON au nouvel horaire - (16% des répondants) - Réponses sur-représentées dans ce groupe :
- Ne seraient pas plus favorables à l'horaire avec une fin de service toujours à minuit en G01
- Sentiment de moins bien récupérer la fatigue avec le nouvel horaire
- Davantage de problèmes de sommeil et de problèmes digestifs depuis la mise en place du nouvel horaire
- Se sentent plus fatigués
- Etat de santé général moins bon
- Nette préférence pour l'ancien horaire
- Péjoration de l'équilibre vie professionnelle et vie privée avec le nouvel horaire
- Davantage de difficultés dans le suivi/la reprise d'affaires



Typologie : groupe 3/3

- 4 policiers – ABSTENTION – (6% des répondants) Réponses sur-représentées dans ce groupe:
- Se sentent davantage fatigués avec le nouvel horaire
- Satisfaction moins élevée pour le nouvel horaire
- Ne seraient pas forcément plus favorables au nouvel horaire si l'horaire se terminait également à minuit les nuits de week-ends (le 1^{er} jour)
- Trouvent très pénible G01 les nuits de week-ends
- Problème de sommeil en général
- Petite préférence pour l'ancien horaire
- Sentiment de péjoration de l'équilibre vie professionnelle et vie privée depuis l'introduction du nouvel horaire



Résultats, discussion et retour aux « principes » (1)

- Les observations ergonomiques et les discussions avec les agents ont montré que la charge de travail n'était pas proportionnelle au nombre de réquisitions mais à la nature (relativement prévisible) de celles-ci.
- Le nouvel aménagement aboutit à un allongement du cycle sans augmentation de l'indice de fatigue (contraire à la théorie) – résultat obtenu grâce à une modification du contenu de la journée médiane.
- Le nouvel aménagement «tourne à l'envers» (contraire à la théorie). Il permet une récupération complète entre deux cycles.



Résultats, discussion et retour aux « principes » (2)

- L'expérimentation dans deux postes a montré des différences de charge en fonction des heures entre les deux postes (importance du contexte local).
- Les enquêtes auprès des agents ont montré que si la grande majorité de ceux-ci appréciaient et supportaient mieux le nouvel aménagement que l'ancien, ce n'était pas le cas pour tous, notamment pour les agents les plus vulnérables.
- Le réaménagement du contenu des journées a permis de limiter les dépassements d'horaires. Et la formulation de règles pour les « rappels » entre deux cycles a permis de contenir l'indice de fatigue dans des limites acceptables (mesures organisationnelles).



Discussion et retour aux «principes» (3)

- Certains auteurs défendent les postes de 12h, ce qui est contraire à la théorie. Mais vu dans une perspective plus globale, ces postes de 12h seraient susceptibles de favoriser l'interface avec la vie hors travail.
- Il en va de même pour le travail de nuit permanent, en principe interdit en Suisse, relativement fréquent dans le secteur des soins.
- Une représentation forte et exigeante des travailleurs dans le processus d'aménagement du temps de travail constitue un facteur de réussite.



Encore trois pistes, non spécifiques, pour l'aménagement du temps de travail

- D'un point de vue épidémiologique, le travail en horaires atypiques semble d'autant moins bien supporté que:
 - Les contraintes professionnelles sont élevées
 - Le statut social des travailleurs est bas
 - Les travailleurs n'ont pas d'alternative professionnelle

Ces résultats empiriques vont dans le sens de la théorie actuelle de Karasek qui relie charge de travail, autonomie et soutien social.



Merci pour votre attention...





Évaluation des horaires (1)

- Nombre de postes travaillés (M/A-M/N).
- Nombre de nuits complètes de repos.
- Répartition des repos (durées, espacements, régularité).
- Heures et régularité des repas.
- Proportion des repas au domicile.
- Nombre de soirées, de *week-end* et de dimanches libres.
- Intervalles entre les périodes de repos, de congés et de vacances.



Évaluation des horaires (2)

- Régularité des horaires et des rotations (régularité dans l'irrégularité).
- Fluctuations de la charge de travail.
- Flexibilité (possibilités de permutation).
- Fêtes, vacances scolaires, vendanges, chasse, travaux agricole, programmes de télévision, etc.

- **CONDITIONS GENERALES DE TRAVAIL D'EMPLOI ET DE REMUNERATION.**